



BLANCHIMENT DU BOIS AU PEROXYDE D'HYDROGÈNE

N° VTM 1102

Page 1 sur 1
Version du 01.10.2021
Remplace Version 17.04.2018

Description

Le blanchiment consiste à éliminer la teinte naturelle à la surface du bois. Les agents de blanchiment sont des produits chimiques qui agissent sur les couleurs du bois par oxydation ou réduction. Un bois ayant subi un fort blanchiment perd beaucoup de sa beauté naturelle. D'où la nécessité d'utiliser cette méthode de travail avec beaucoup de parcimonie! Si le blanchiment s'avère nécessaire, par exemple pour harmoniser la couleur du bois massif avec celle d'une surface plaquée, il convient de ne pas surdose l'agent de blanchiment par rapport à ce que la teinte nécessite effectivement.

Solution de blanchiment

La solution de blanchiment s'obtient en ajoutant au peroxyde d'hydrogène concentré à 30 - 35% 1 à 3% de chlorure d'ammonium à 24%.

Préparation

Pour les bois riches en tanin, il est recommandé d'utiliser le WEBLEICH 3770-00 (quantité à rajouter 20%) à la place du chlorure d'ammonium. Compte tenu de la décomposition rapide du mélange, il faut veiller à préparer la bonne quantité de solution pour dix minutes de traitement. Il est possible de diluer le mélange avec de l'eau froide en toute proportion, afin d'obtenir une solution de blanchiment moins concentrée. Utiliser impérativement des récipients en verre ou en plastique pour préparer la solution de blanchiment! Ne pas mettre d'objets métalliques en contact avec l'agent de blanchiment.

Application

Appliquer la solution sur le bois à blanchir en couche épaisse et uniforme à l'aide d'une éponge. Puis éliminer les excédents éventuels au moyen d'une éponge essorée.

Important: Porter des gants adéquats, des vêtements fermés et des lunettes de protection !

Séchage

Pendant au moins 24 heures à 20°C. En principe, il est possible d'interrompre à tout moment le processus de blanchiment en lavant abondamment le bois à l'eau chaude. Pour prévenir tout défaut suite au blanchiment, il convient de rincer à l'eau chaude le bois traité après toute opération de blanchiment.

Cette fiche technique est uniquement donnée à titre d'information et sans engagement. Les données indiquées plus haut sont conformes à l'état actuel de nos connaissances. Nous ne garantissons pas la réussite de l'application prévue et déclinons toute responsabilité à cet égard, notamment en ce qui concerne les dommages consécutifs à des défauts. Nous déclinons toute responsabilité pour les conseils de nos collaborateurs/trices. Les conseils de nos collaborateurs/trices sont donnés sans engagement. L'utilisateur est le seul responsable de la surveillance des travaux, du respect des consignes de mise en œuvre et des règles techniques générales reconnues, y compris lorsque nos collaborateurs assistent à la mise en œuvre. Sous réserve de modifications suite aux améliorations techniques. La version la plus récente de cette information est valable. Pour les cas spéciaux, demandez une information technique séparée.